

**AVIS DE PUBLICITE RELATIF A
L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR LES MARCHES D'ETE 2026**

PLACE DE WEINGARTEN

SOMMAIRE

Table des matières

- 1. Contexte**
- 2. Cadre juridique et réglementaire**
- 3. Objet de la consultation**
- 4. Descriptif du projet des Marchés d'été souhaité par la ville**
- 5. Critères de sélection**
- 6. Modalités des candidatures et inscriptions**
- 7. Formulaire de candidature**

Annexes

- Photographies du site et vue aérienne**

1. Contexte

Située sur la première couronne de l'Est lyonnais, la Ville de Bron fait partie du bassin de vie de la Porte des Alpes.

Au carrefour, de nombreuses infrastructures de transports, la Ville de Bron tire parti des atouts indéniables que confèrent cette situation géographique et cette desserte à la fois routière et au niveau des transports en commun.

La commune présente une grande diversité de tissus urbains et économiques alliant quartiers pavillonnaires et grands ensembles d'habitats collectifs, grands pôles commerciaux périphériques et petits commerces de proximité, grands équipements (aéroport d'affaires, hôpitaux, campus universitaire) et patrimoine vert de qualité.

Son environnement très urbain et ses infrastructures de transport n'ont pas empêché la commune de préserver un esprit de « village dans la ville ».

Ainsi attachée à conserver ce caractère convivial et de proximité, la Ville de Bron souhaite organiser son quatrième marché d'été, en plein cœur du centre-ville, face à l'hôtel de ville, aux axes de tram et à proximité immédiate de la place de la Liberté.

Le parking zone bleue du square Grima se trouve lui à moins de 100 m et offre 29 stationnements supplémentaires. Le secteur est ainsi hyper connecté et accessible.

La Ville de Bron recense plus de 43 000 habitants et le quartier central qui accueillera les marchés d'été concentre près de 10 000 habitants, majoritairement aisés. Sur le centre-ville de Bron, le revenu médian disponible par unité de consommation est, en effet, bien supérieur à celui de l'ensemble du territoire communal et à celui de la Métropole de Lyon.

De plus, de nombreux actifs travaillent sur ce secteur qui accueille l'hôtel de Ville (environ 250 salariés), plusieurs équipements associatifs (Maison des Sociétés, Espace Roger Pestourie) et de nombreux services de santé (laboratoire d'analyse médicale, cabinets dentaires et multiples professionnels libéraux).

En outre, le centre-ville de Bron regroupe près de 150 activités commerciales et de services qui contribuent à l'attractivité de la Ville.

Ces caractéristiques constituent autant d'atouts qui pourront contribuer au succès des marchés d'été et à l'activité de ses exposants.

La commune souhaite aussi proposer une programmation de qualité pour faire de ces marchés d'été un événement festif et familial.

2. Cadre juridique et réglementaire

Textes juridiques de référence :

- Le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2122-1 et suivants ;
- Article 34 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;
- Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;
- Circulaire ministérielle du 19 octobre 2017 d'application des dispositions de l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;
- Délibération tarifaire n° 20240402DEL8 fixant les tarifs des emplacements des marchés à thème

Avec ce marché, la Ville de Bron souhaite proposer à des producteurs, artisans, créateurs, commerçants, revendeurs seconde main/ vintage/ upcycling, de venir vendre leurs produits ou prestations.

Le marché se déroule sur le parvis de l'hôtel de Ville (place de Weingarten) et donc sur le domaine public communal.

Ainsi, conformément à l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, prise en application de l'article 34 de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, la Ville de Bron soumet, à une procédure de sélection préalable, les autorisations d'occupation du domaine public qui seront octroyées aux divers participants à cet événement.

Le présent avis de publicité a pour but de définir les besoins de la Ville, les critères de sélection des candidats et les modalités d'occupation du domaine public.

3. Objet de la consultation

La consultation porte sur la sélection préalable des candidats souhaitant participer aux Marchés d'été 2026 organisé par la Ville de Bron en tant qu'exposants. La sélection définitive des exposants retenus aura lieu après une phase d'analyse des offres de produits et/ou de prestations des candidats.

Les Marchés d'été sont ouverts aux artisans, producteurs, créateurs, commerçants, revendeurs seconde main/ vintage/ upcycling.

La consultation concerne les marchés qui se dérouleront sur la place de Weingarten aux dates et horaires suivants :

- | | |
|-------------------------|----------------|
| - Mercredi 03 Juin 2026 | de 16h à 21h ; |
| - Mercredi 10 Juin 2026 | de 16h à 21h ; |
| - Mercredi 17 Juin 2026 | de 16h à 21h ; |
| - Mercredi 24 Juin 2026 | de 16h à 21h ; |

Les candidats ont la possibilité de se positionner sur une ou plusieurs dates.

Néanmoins, la ville de Bron se réserve la possibilité d'accepter toutes ou partie des dates souhaitées.

Les exposants devront être autonomes sur l'installation de leur stand.
L'horaire d'installation sera communiqué ultérieurement aux candidats sélectionnés.
Quant au rangement, celui-ci sera effectué après 21h00 chaque jour de marché.

4. Descriptif du projet des marchés d'été souhaité par la ville

La Ville souhaite organiser un marché à thème proposant une gamme de produits ou de prestations à destination de tous les publics.

Les produits et/ou prestations proposés ainsi que le contenu des stands ne devront pas :

- Être de nature à troubler l'ordre public ;
- Proposer des tracts, prospectus, écrits de nature syndicale ou politique ;

Les exposants devront se conformer aux dispositions relatives à l'autorisation d'occupation du domaine public.

Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner ou circuler sur le marché en dehors des créneaux horaires autorisés.

Les emplacements devront rester propres et vidés de tout débris ou cartons durant les horaires d'ouverture au public. Les emplacements ne pourront pas être loués ou prêtés à une autre personne que le candidat retenu.

L'installation du stand devra être réalisée de manière à éviter, lors d'un mouvement de foule ou pour une cause naturelle (vent, forte pluie...) tout risque d'accident. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempérie.

La redevance d'occupation du domaine public lors des marchés d'été est de :

- **5 euros le mètre linéaire** (tarif fixé par la délibération n° 20240402DEL8)

Les prix des marchandises doivent être affichés, soit par étiquette ou écriteau placé de manière visible devant les produits, soit par étiquette placée ou attachée sur les produits ou leurs emballages.

Le nombre de mètres linéaires souhaité par le candidat devra être indiqué dans le dossier de candidature en incluant tout le matériel et ne devra pas excéder les 4 mètres linéaires.

5. Critères de sélection et choix des candidats

5.1. Critères de sélection

Le choix du dossier retenu est déterminé selon les critères suivants :

- **Nature et qualité des produits et prestations proposées :**

- Prise en compte des thématiques et des valeurs véhiculées par les festivités ;
- Originalité, authenticité et savoir-faire reconnu

- **Présentation soignée et aspect qualitatif du stand**

- Présentation des produits et attractivité du stand.

- **Caractère local de l'activité**

- Moyens de production : utilisation ou non de ressources locales ;
- Moyens de distribution : vente directe, commercialisation en circuit court ou nombre d'intermédiaires.

5.2. Choix des candidats

Après analyse des offres des candidats, la Ville de Bron désignera les candidats retenus pour exposer leurs produits ou fournir leurs prestations en vertu des critères de sélection sus-visés.

6. Modalités des candidatures et inscriptions

6.1. Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être transmises à Monsieur le Maire de Bron **avant le 01 mai 2026 minuit** par mail à l'adresse suivante commerces@ville-bron.fr ou par courrier à :

Ville de Bron
Service Attractivité Economique et Commerciale
Place Weingarten
CS 30012
69671 BRON CEDEX

Le dossier devra comporter :

- Le formulaire de candidature ci-après
- Photos illustrant vos produits/prestations ;
- Votre numéro SIRET ou extrait KBIS ;
- Copie de votre attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

6.2. Analyse des dossiers

Les candidatures seront étudiées au regard des critères évoqués ci-dessus (chapitre 5).
Chaque candidat sera destinataire d'un mail d'autorisation ou de refus, le rendu de la décision sera transmis au plus tard le **20 Mai 2026**.

6.3 Paiement

Après validation de votre candidature, le règlement correspondant aux mètres linéaires attribués devra être effectué par chèque avant le **2 juin 2026**. Celui-ci devra être libellé à l'ordre: **Régie des marchés forains**.

Vous avez la possibilité de nous le déposer directement à la direction de l'aménagement urbain qui se situe en face de la mairie au 152 bis Avenue Franklin Roosevelt (à côté de Kajiros sushis, il faut passer sous le porche) ou nous l'envoyer par courrier à l'adresse indiquée ci-dessous :

Ville de Bron
Service Attractivité Économique et Commerciale
Place Weingarten
CS 30012
69671 BRON CEDEX

Formulaire de candidature marchés d'été 2026 -Ville de Bron-

Ce document doit être rempli par tout exposant souhaitant exposer lors des marchés d'été se déroulant les Mercredi 3 Juin, Mercredi 10 Juin, Mercredi 17 Juin, Mercredi 24 Juin 2026 (16H00/21H00).

Il doit être retourné à la commune **au plus tard le Vendredi 01 Mai 2026 minuit.**

1- Coordonnées du candidat :

NOM :

PRENOM :

RAISON SOCIALE :

NUMERO SIRET :

ADRESSE :

N° TEL PORTABLE :

MAIL :

2- Descriptif des produits :

3- Dates souhaitées :

☐ Mercredi 03 Juin 2026

☐ Mercredi 10 Juin 2026

☐ Mercredi 17 Juin 2026

☐ Mercredi 24 Juin 2026

Vous avez la possibilité de demander toutes les dates ou seulement certaines.

4- Stands :

Nombre de mètres linéaires souhaités : ☐ 2ml = 10 Euros ☐ 3ml = 15 Euros

Avez-vous un barnum : ☐ oui ☐ non

Chaque exposant apporte son propre matériel (table(s), chaise, barnum, parasol etc...)

Fait à (ville):

Le (date) :

Signature exposant :



Annexes





